

Conditions de participation

1. Le versement du droit d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions de participation au stage d'orchestre de l'Association pour la Promotion des Sociétés d'Art musical (APSAM) asbl.
2. Les inscriptions ne seront valables que par :
 - l'envoi du formulaire soit à secretariat@apsam.be, soit à APSAM, place Communale 7/10, 4850 Montzen pour le 30 septembre 2022 au plus tard ;
 - l'envoi de l'accord des organisateurs en fonction des places disponibles ;
 - le versement complet du montant de l'inscription (200 euros) au plus tard le 15 octobre sur le compte bancaire de l'APSAM, BE74 0001 0050 2407.
3. En cas d'annulation préalable par le participant, quelle qu'en soit la cause, le montant des frais retenus s'élèvera à 50 euros. Toute absence en cours de stage n'entraînera aucun remboursement, même partiel.
4. Le stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou détériorations d'instruments ou objets personnels. De même, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel subi par le stagiaire durant les activités ou les déplacements liés au stage.
6. Les participants doivent se montrer respectueux vis-à-vis du personnel d'encadrement, du matériel et de l'infrastructure mis à leur disposition, ainsi que de l'environnement.
7. Toute faute grave sera sanctionnée par un renvoi sans remboursement.
8. Les participants amèneront un pupitre, identifié à leur nom.
9. Les organisateurs pourront utiliser à des fins promotionnelles les photos et vidéos prises en cours de stage. Cependant, tout participant peut au préalable faire valoir, par courrier recommandé adressé à l'APSAM, son droit à l'image.
10. L'APSAM asbl se soumet à la législation sur la protection de la vie privée, comme repris sur son site internet, *politique de confidentialité*.